

Pièces à joindre

**Pour chaque document demandé, vous devez impérativement prévoir de présenter l'original
Accompagné d'une photocopie qui sera conservée dans votre dossier par votre service de scolarité :**

- Titre d'accès à l'université :
 - baccalauréat et relevé de notes original
 - ou diplôme admis en dispense du bac (DAEU, Capacité en Droit...) et relevé de notes
 - ou décision d'admission suite à une fiche d'accueil, un dossier de candidature, de
 - validation d'acquis ou d'admission préalable, accompagnée de l'original et de la copie du dernier diplôme obtenu.
- Carte nationale d'identité pour les étudiants français et ressortissants de l'Espace Economique Européen ou visa de long séjour portant la mention étudiant pour les étudiants étrangers hors EEE.
- Certificat d'appel de préparation à la défense ou, si vous ne l'avez pas encore effectué, votre attestation de recensement aux obligations militaires ou votre certificat de position militaire
- Attestation de votre carte vitale ou de celle du parent ou du tuteur légal dont vous dépendez
- 1 RIB à votre nom à remettre au centre payeur de sécurité sociale choisi pour le remboursement de vos frais médicaux
- Attestation annuelle d'assurance risques scolaires et extra-scolaires
- 1 photographie d'identité (3 cm X 3 cm)
- 2 enveloppes autocollantes non libellées timbrées au tarif en vigueur (format 110 x 220)
- 1 chèque en euros libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université d'Orléans pour le paiement des droits d'inscription et de sécurité sociale ou paiement par carte bancaire dans tous les centres d'inscription du campus d'Orléans et à l'IUT de Bourges.

Selon votre situation :

- Si vous êtes boursier(e) : l'original et une copie de votre notification de bourse 2013-2014
- Si vous bénéficiez d'une exonération individuelle accordée par le Président de l'université : copie du courrier adressé par le Pôle AVENIR
- Si vous êtes étudiant(e) salarié(e) : votre contrat de travail et vos 3 derniers bulletins de salaire
- Si vous êtes sportif de haut niveau : attestation du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour 2013-2014
- Si vous êtes étudiant(e) handicapé(e) : votre carte d'invalidité
- Si vous êtes déjà inscrit(e) en parallèle dans un autre établissement : certificat d'inscription et justificatif du paiement éventuel de la sécurité sociale étudiante
- Si vous bénéficiez d'une décision de validation d'acquis : lettre autorisant l'inscription et présentation des originaux des diplômes obtenus
- Si vous provenez d'un autre établissement d'enseignement supérieur : autorisation d'inscription, quitus de bibliothèque, attestation de transfert de votre dossier vers l'université d'Orléans, carte d'étudiant 2012-2013, dernier diplôme obtenu et relevé de notes correspondant
- Si vous êtes étudiant(e) étranger(e) : autorisation d'inscription, visa étudiant (sauf ressortissants de l'EEE), diplômes et relevés de notes étrangers et leur traduction légalisée en français
- Si vous êtes boursier(e) du Gouvernement Français : copie de l'attestation de bourse 2013-2014
- Si vous êtes réfugié(e) politique ou apatride : carte OFPRA et non le récépissé de dépôt de la demande de statut de réfugié.
- Si vous devez payer la cotisation sécurité sociale étudiante et que vous souhaitez bénéficier d'un paiement en trois fois, munissez-vous d'un rib à votre nom. Dans ce cas, le premier tiers devra être réglé le jour de votre inscription par chèque ou carte bancaire, les deux autres tiers feront l'objet d'une autorisation de prélèvement sur votre compte bancaire.